

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 juillet 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Marie-Thérèse Gervais, M. Marc Simoneau, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Martin Gingras. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Prière et ouverture de l'assemblée.
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 1er juin 2009.
4. Location tracteur pour le fauchage des bordures des chemins municipaux.
5. Égout pluvial près du 915 avenue Goulet (M. Réal Bergeron).
6. Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ferme Apido SENC.
7. Peinture escalier ciment et muret à l'édifice municipal.
8. Changement de procureur à la cour municipale.
9. Projet de déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable.
10. Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour la période terminée le 31 décembre 2008.
11. Répartition des frais d'aménagement et autres frais connexes pour la branche Mercier, rivière Barbue.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Modification de la date de la séance du conseil pour le mois d'octobre 2009.
14. Transfert à la MRC d'une demande de modification de statut du cours d'eau connu sous le nom de « branche 5 de la rivière Barbue ».
15. Location cuisine de la salle municipale pour cours de cuisine par M. Francis Martel.
16. Demande pour élargir entrée charretière de Mme Doris Côté.
17. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
18. Essence pour le transport du bois pour le feu de la St-Jean.
19. Transfert de 1 000 \$ au CDE Ste-Julie de Laurierville.
20. Correspondance.
21. Approbation des comptes.
22. États des revenus et dépenses au 30 juin 2009.
23. Varia. (don société canadienne du Cancer en mémoire de M. Conrad Bilodeau, clôture pour terrain réservoir)
24. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2009-134

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2009-135

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2009.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1er juin 2009, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2009-136

Location tracteur pour le fauchage des bordures des chemins municipaux.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, à louer un tracteur au Garage Alfred Charest inc., pour les opérations de fauchage aux abords des chemins municipaux, et ce, au tarif de horaire de 30.00 \$, pour environ 30 heures, pour un déboursé d'environ 900.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2009-137

Égout pluvial près du 915 avenue Goulet.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, d'autoriser l'aménagement d'un nouvel égout pluvial au 915 avenue Goulet, afin de remédier à un problème récurrent d'accumulation d'eau lors de forte pluie dans l'entrée charretière du 915 avenue Goulet, ainsi que lors de pluie hivernale ou lors de la fonte de la neige au printemps.

Que le coût des travaux est estimé à 1 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-138

Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ferme Apido SENC et Atocas Somerset SENC.

Attendu que la Ferme Apido SENC et Atocas Somerset SENC s'adresse conjointement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet d'autoriser la vente d'une partie des lots 119 et 120 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord en faveur de Ferme Apido SENC par Atocas Somerset SENC, et en contrepartie, autoriser la vente d'une partie des lots 92 et 93 du même cadastre en faveur d'Atocas Somerset SENC, par Ferme Apido SENC, le tout représentant respectivement 53 hectares et 45 hectares;

Attendu que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Les terrains visés, sont de classes 4 et 5, selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada.
- b) L'utilisation des sols demeurent à des fins agricoles.
- c) Le projet soumis ne porte préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désireraient s'implanter, se développer ou diversifier leur production.
- d) Le projet n'ajoute pas de nouvelles contraintes, ni aucun effet négatif additionnel résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.
- e) Les activités agricoles, institutionnelles et industrielles vont garder leur homogénéité.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.

- g) Le projet n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
- h) L'ensemble du projet permet de contribuer à l'essor économique de la municipalité.

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande conjointe de la Ferme Apido SENC et d'Atocas Somerset SENC, et recommande à la CPTAQ d'autoriser la vente d'une partie des lots 119 et 120 du cadastre de la Municipalité de Somerset-Nord en faveur de Ferme Apido SENC par Atocas Somerset SENC, et en contrepartie, autoriser la vente d'une partie des lots 92 et 93 du même cadastre en faveur d'Atocas Somerset SENC, par Ferme Apido SENC, le tout représentant respectivement 53 hectares et 45 hectares;

Adoptée

Résolution : 2009-139

Peinture escalier ciment et muret à l'édifice municipal.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, de nettoyer et peindre l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal à l'exception des marches, ainsi que les murets de bois situés près de l'entrée charretière et près de la dite escalier de ciment.

Que le coût des travaux de nettoyage et de peinture est estimé à 150.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2009-140

Changement de procureur à la cour municipale.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, de retenir les services de Me Sylvain Beauregard, avocat, à titre de procureur de la municipalité de Laurierville à la Cour municipale commune de Plessisville, au tarif horaire de 100.00 \$.

Qu'il est de plus résolu d'autoriser Me Sylvain Beauregard, agissant à titre de procureur de la poursuite à la Cour municipale commune de Plessisville, à délivrer, au nom de la municipalité de Laurierville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire et de la Loi sur le transport par taxi ou d'un règlement adopté sous son empire

Adoptée

Résolution : 2009-141

Projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable.

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de pouvoir obtenir le service d'Internet haute vitesse;

Attendu que la MRC de l'Érable a fait réaliser un plan de couverture internet haute vitesse afin de desservir 80% du territoire de la MRC;

Attendu qu'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse de façon commune, afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens;

Attendu la mise en place du programme « Communautés rurales branchées » du gouvernement du Québec, qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Laurierville appuie le projet de la MRC de l'Érable de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

Adoptée

Résolution : 2009-142

Approbation des états financiers de l'OMH de Laurierville pour la période terminée le 31 décembre 2008.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2008, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 32 974.00 \$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 29,677.00 \$, et 10 % par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 3,297.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2009-143

Répartition des frais d'aménagement et autres frais connexes pour la branche Mercier, rivière Barbue.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'accepter les frais d'aménagement et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, soit par la fermeture de la branche Mercier de la rivière Barbue, en la Municipalité de Laurierville, au montant total de quatre cents dollars (400.00 \$), et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'aménagement du cours d'eau visé, à savoir :

Municipalité de Laurierville, MRC de l'Érable		
		Total Travaux cours d'eau branche Mercier de la rivière Barbue
Propriétaire concerné	Matricule	Contribution (\$)
Hervé Côté & Annette Turcotte	1531-28-7590	400.00 \$
Total :		400.00 \$

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois se disant en désaccord avec le piquetage réalisé sur une partie de la rue Dubé, lequel indique qu'une petite partie du terrain de ce dernier empiète sur la rue Dubé. De plus, M. Dubois demande si la municipalité modifiera le système d'égout pluvial de ce secteur.

Le directeur général informe M. Dubois que la municipalité désire améliorer la structure de rue et ne touchera pas au système d'égout pluvial ni au système d'aqueduc. Quant au piquetage, il a été effectué afin de s'assurer que l'emprise actuelle de la rue Dubé, entre l'avenue Renaud et l'avenue Tanguay, n'empiète pas sur les terrains des contribuables de ce secteur. La municipalité ne désire pas élargir l'emprise actuelle, donc même si le piquetage de l'arpenteur-géomètre

indique qu'une partie de l'emprise de la rue se retrouve sur une partie du terrain de M. Dubois, la municipalité maintiendra l'emprise de rue actuelle.

- Intervention de M. Claude Poulin, concernant les dommages causés au pavage de la Route de la Grosse-Ile, lors du passage des camions vibrateurs de l'entreprise MOPOLO Canada et ses affiliés, pour la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains.

Le maire mentionne que le représentant de MOPOLO Canada avait bon espoir que les cavités causées par les camions vibrateurs se remplaceraient au bout de quelques semaines, ce qui de toute évidence n'est pas le cas. Le directeur général communiquera avec le représentant de MOPOLO Canada pour l'aviser de la situation, afin que les réparations soient effectuées dans les plus brefs délais, et ce, sur une section de la Route de la Grosse-Ile et sur une section de l'avenue Provencher.

- Intervention de M. Luc Côté, demandant que la municipalité installe un panneau indiquant la direction de Lyster dans la pointe entre le Rang 3 et le chemin de la Grosse-Ile, afin d'éviter que plusieurs automobilistes reculent en s'engageant sur le Rang 3 au lieu de continuer sur le Chemin de la Grosse-Ile.

Il est résolu que le directeur général commande un panneau indiquant la direction de Lyster, afin de l'installer dans la pointe séparant le Rang 3 et le chemin de la Grosse-Ile.

- Intervention de Mme Jacqueline Caron du comité d'embellissement, demandant un budget supplémentaire pour aménager l'entrée de la rue Dubé.

Attendu que le responsable du comité d'embellissement, M. Gilles Bissonnette, également présent à la séance, n'a pas reçu la facture pour les fleurs déjà plantées dans les divers aménagements, et par conséquent, n'est pas en mesure d'informer les membres du conseil sur le montant requis, il est résolu que M. Bissonnette rencontre le directeur général lorsqu'il connaîtra le montant dépensé, et ainsi évaluer les besoins du comité d'embellissement.

Résolution : 2009-144

Modification de la date de la séance du conseil pour le mois d'octobre 2009.

Attendu que dans le cadre des prochaines élections municipales du 1^{er} novembre 2009, la période de mise en candidature se termine le vendredi 2 octobre 2009 à 16h30;

Attendu que le conseil municipal ne peut siéger après la période de mise en candidature, sauf en cas de force majeure;

Attendu que la date de la séance, pour le mois d'octobre 2009, est le 5 octobre, selon le calendrier des séances ordinaires adopté le 1^{er} décembre 2008;

Attendu que le conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois en vertu de l'article 148 du Code municipal;

Attendu que ce conseil doit modifier son calendrier des séances ordinaires pour l'année 2009, afin de changer la date de la séance ordinaire du mois d'octobre;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la séance ordinaire du mois d'octobre 2009 est fixée le jeudi 1^{er} octobre à 20h00.

Qu'un avis public du contenu de la présente résolution soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2009-145

Transfert à la MRC de l'Érable d'une demande de modification de statut d'une partie du cours d'eau connu sous le nom de « branche 5 de la rivière Barbue ».

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Karl Grégoire pour modifier le statut d'une portion de la « branche 5 de la rivière Barbue », soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que ce dernier demande qu'une partie de la « branche 5 de la rivière Barbue », soit la partie se retrouvant sur les lots 96 à 100 du cadastre de Somerset-Nord, soit reconnue « fossé », et pouvoir procéder à son remblaiement pour ainsi permettre l'aménagement d'un projet de cannebergière.

Que les coûts reliés à la demande de M. Karl Grégoire, relativement au cours d'eau susmentionné, sont entièrement à sa charge.

Adoptée

Résolution : 2009-146

Cuisine de la salle municipale pour cours de cuisine.

Attendu que M. Francis Martel, finissant secondaire V, offre aux personnes de 8 ans et plus, des cours de cuisine pour la période du 6 juillet au 10 août 2009, et ce, les lundis, mardis et mercredis de chacune de ces semaines;

Attendu que ce dernier s'adresse à la municipalité pour utiliser la cuisine de la salle municipale pour donner ces cours de cuisine;

Attendu que la municipalité encourage ce type d'initiative de la part des jeunes de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, que ce conseil accepte de mettre gratuitement à la disposition de M. Francis Martel, la cuisine de la salle municipale, pour ces cours de cuisine s'adressant à une clientèle de 8 ans et plus, et ce, les lundis, mardis et mercredis de 19h00 à 21h00, pour la période du 6 juillet au 10 août 2009.

Adoptée

Résolution : 2009-147

Demande pour élargir entrée charretière au 352 Chemin Grosse-Ile.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Doris Côté, propriétaire du 352 chemin de la Grosse-Ile, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, l'élargissement de son entrée charretière à même le fossé longeant le chemin municipal, sur une distance de 20 pieds maximum.

Que les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de

ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

Résolution : 2009-148

Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2009-149

Essence pour le transport du bois pour le feu de joie de la St-Jean.

Attendu que le Comité de la Fête de la St-Jean fait transporter le bois pour le feu de joie de la St-Jean, à l'aide de tracteurs;

Attendu que le Comité de la St-Jean fournit l'essence pour les tracteurs;

Attendu que le Comité de la St-Jean a demandé l'autorisation d'utiliser le réservoir d'essence au garage municipal pour alimenter les tracteurs servant au transport du bois pour le feu de joie;

Attendu qu'un total de 120 litres a été utilisé par le Comité de la St-Jean;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne facture pas le Comité de la St-Jean pour l'essence utilisé au réservoir du garage municipal.

Adoptée

Résolution : 2009-150

Transfert de 1 000 \$ au CDE de Ste-Julie de Laurierville.

Proposé par M. Marc Simoneau, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, qu'un montant de 1 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées depuis janvier 2009.

Adoptée

Correspondance.

- Communiqué de l'organisme ORAPÉ, concernant la collecte des encombrants. Un aide mémoire accompagne le communiqué, lequel explique en détail, le fonctionnement et le type de matériel amassé par ORAPÉ.

Il est résolu que le directeur général publie l'aide mémoire de l'organisme ORAPÉ, relativement à la collecte des encombrants, dans le journal Le Poliquin du mois de juillet 2009.

- Réception du rapport de vérification du puits municipal de la part de Danovar inc. effectué le 4 juin 2009.
- Réception de l'orientation préliminaire formulée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la demande de Bell Mobilité d'implanter une tour de télécommunication sur la propriété de M. Marcel Mercier, soit sur une partie du lot 228. Selon l'analyse du dossier, la demande devrait être refusée.

Le directeur général mentionne que Bell Mobilité demandera une rencontre avec la Commission, afin de présenter ces observations sur le dossier.

- Réception de deux résolutions de la MRC de l'Érable concernant la prise de juridiction et abrogation de l'acte d'accord relatif à l'écoulement de l'eau des branches Gingras et Mercier de la Rivière Barbue.
- Réception de l'inspection par le ministère des Transports du pont surplombant la Rivière Noire sur l'avenue Provencher ainsi que le pont surplombant la rivière Bécancour sur la Route de la Grosse-Ile, lequel subit présentement des travaux de réfection majeure.
- Lettre du ministère de la Sécurité publique invitant la municipalité à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2009 qui se tiendra du 4 au 10 octobre prochain, sous le thème « Chauffez sans y passer », qui veut inciter la population à adopter des comportements plus sécuritaires lors de l'utilisation des appareils de chauffage.
- Lettre d'Hydro-Québec informant la municipalité que des travaux d'élagage et/ou de déboisement seront réalisés dans la municipalité du mois de juillet au mois de décembre 2009.
- Lettre de Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière, annonçant une aide financière de 3 500 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2009-2010.

Liste des comptes.

Carte Sonic : Essence du 22 mai au 4 juin.	370.00
Receveur Général du Canada : Remises pour juin.	1 459.93
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour juin.	3 308.47
Caisse Desjardins de l'Érable : Intérêts sur emprunt.	848.59
Salaire : Rémunération des employés en juillet.	9 596.30
L'Excellence : Ass. Coll. pour juillet.	1 357.10
SSQ : Régime de retraite des employés pour juillet.	1 085.96
CSST : Cotisations ajustées de 2007 et 2009.	64.01
Petite caisse : Timbres, déplacements, papeteries et divers.	146.74
Roy, Desrochers, Lambert : Vérification comptable 2008.	6 349.22
Fonds de l'information foncière : Mutations en juin.	15.00
Ville de Plessisville : Balai mécanique pour rues et nettoyage puisard.	3 221.54
OMH : Progr. Suppl. au loyer pour juillet et part. déficit.	1 414.63
Claire Gosselin : Déplacements et ass. coll. en juillet.	118.61
PG Govern : Achat et configuration ordinateur.	4 244.10
Équipements M.M. : Licence logiciel anti-virus.	45.14
Buropro : Papeteries de bureau.	68.82
Biolab inc. : Analyse de l'eau de juin.	351.89
Fortin Sécurité Médic : Matériel pour trousse de premiers soins.	22.53
Garage A. Charest inc. : Location tracteur pour transport branches.	178.34
Goudreault Électrique inc. : Réparation à l'édifice municipal.	1 836.11
SCA des Appalaches : Chauffe-eau garage, voirie, signalisation.	955.62
Danovar inc. : Vérification capacité du puits municipal.	1 789.07
Praxair : Bail location annuelle bouteilles.	225.41
EMP inc. : Location niveleuse et transport gravier.	8 257.11
Pavage Lagacé & Frères : Réparation pavage.	22 475.90
CER Turmel enr. : Tuyaux de signalisation.	83.22
Sidevic inc. : Matériel pour réparation chaises salle municipale.	60.45
Fréchette LGL : Honoraires dossier édifice municipal.	1 786.11
Hydro-Québec : Lumière de rues pour juin.	829.78
André Lemieux arp-géo. : Piquetage d'une partie de la rue Dubé.	2 652.56
ORAPÉ : Service pour juin.	232.50
Bell Canada : Service pour juillet.	673.06
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin.	5 009.75

Régie de la Mauricie : Service pour juin. 2 583.07
Xérox Canada ltée : Service de juillet à septembre. 211.46

Résolution : 2009-151

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 juin 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 864 460.81 \$, et des déboursés au montant de 566 428.19 \$, laissant un solde en caisse de 432 507.30 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2009, les revenus et dépenses au 30 juin 2008.

Varia.

Résolution : 2009-152

Don en mémoire de M. Conrad Bilodeau.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Marc Simoneau, et résolu unanimement, qu'un montant de 50.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, en mémoire de M. Conrad Bilodeau, décédé le 27 juin dernier. Ce dernier est le beau-père de Mme Pierrette Payeur, conseillère municipale.

Adoptée

Résolution : 2009-153

Achat de clôture frost pour le terrain du réservoir d'eau potable.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Gervais, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de 400 pieds linéaire de clôture frost usagée d'une hauteur de 8 pieds avec les poteaux et diverses composantes, de l'entreprise Semican de Plessisville.

Que le coût de la clôture et ses composantes est estimé à 3 000 \$, taxes non incluses.

Que la clôture sera installée sur le terrain du réservoir d'eau potable situé au rang Scott, afin de remplacer la clôture existante.

Adoptée

Résolution : 2009-154

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Marie-Thérèse Gervais et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.